

<https://enseignants.se-unsa.org/Periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-PFMP-des-changements-a-venir>



Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) : des changements à venir

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 14 janvier 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Actuellement la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en bac pro est de 22 semaines et en CAP de 12, 14 ou 16 semaines selon les spécialités. Dans le cadre de la réforme, il est prévu que le nombre de semaines soit fixé par les commissions professionnelles consultatives (CPC) entre 18 et 22 semaines pour les bacs pro et entre 12 et 14 semaines pour les CAP.

Quand les CPC de chaque spécialité auront fixé la durée des PFMP, les établissements devront procéder à une répartition entre les trois années. Il leur faudra respecter le nombre de semaines suivant prévu dans les grilles horaires.

Pour le Bac

- Seconde : 4 à 6 semaines
- Première : 6 à 8 semaines
- Terminale : 8 semaines

Le nombre de semaines pourra aller de 18 à 22 semaines

Pour les CAP

- Seconde : 6 à 7 semaines
- Terminale : 6 à 7 semaines

Le nombre de semaines pourra aller de 12 à 14 semaines

Jusqu'alors la répartition de ces périodes dans le calendrier scolaire était de la responsabilité des équipes pédagogiques. Pour le SE Unsa, il est important de laisser aux établissements le choix de la répartition des PFMP sur le cursus. Par ailleurs, le SE-Unsa n'est pas favorable à la diminution de prime abord du nombre de semaines de PFMP. En revanche, nous sommes pour donner aux équipes la possibilité réglementaire de diminuer le nombre de semaines de PFMP afin de s'adapter aux réalités des territoires.

Nos représentants dans les différentes CPC relayeront notre position dans les futures réunions plénières qui s'annoncent nombreuses au cours du 1er semestre uniquement. En effet, à compter du 1er septembre, les nouvelles CPC issues de la loi « pour le choix de son avenir professionnel » ne faisant plus de place aux représentants syndicaux enseignants. Nous dénonçons ces orientations qui excluent des débats ceux qui seront chargés de mettre en œuvre les décisions prises par les branches professionnelles.